

Interview Ils inventent demain



RENAUD CHALOCHET
Fondateur d'Oponce Analytics*
et du Green Med Score

“ Nous souhaitons toucher tous les professionnels de santé ”

Pour inciter le secteur de la santé à faire sa révolution verte, cet entrepreneur a mis au point un système à score et propose des solutions d'amélioration.

Pourquoi le secteur de la santé a-t-il besoin d'un label vert ?

Renaud Chalochet. Le monde de la santé est responsable de 4 % des émissions mondiales de CO₂ **. Si ce secteur était un pays, il serait le cinquième plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Selon l'association The Shift Project***, il représente, en France, 8 % du CO₂ émis, soit 2 à 3 fois plus que le secteur aérien français. À cela s'ajoutent d'autres problématiques, comme la pollution plastique, liée à l'usage des masques, des emballages, des gobelets à usage unique...

En quoi consiste le Green Med Score que vous proposez aux professionnels de santé ?

R. C. Pour le moment, nous intervenons dans les hôpitaux et cliniques. Sur la base d'informations et de données qu'ils ont eux-mêmes renseignées (sur leur consommation d'énergie, d'eau, sur le tri mis en place, mais aussi le déplacement des collaborateurs, des patients...), nous attribuons une note sur 100 que l'on traduit par une lettre de A à C. Nous préconisons ensuite des solutions pour améliorer ce score : mettre en place du covoiturage pour les équipes, mieux trier les déchets...



Quel retour avez-vous ?

R. C. En communiquant sur le Green Med Score auprès de leurs équipes, les établissements de santé qui font appel à nous ont observé un effet incitatif sur leurs collaborateurs qui souhaitent, eux aussi, apporter leur pierre à l'édifice en limitant leurs émissions de CO₂ dans leurs pratiques professionnelles. Nous espérons toucher bientôt les centres d'imagerie médicale, les Ehpad, mais aussi les médecins et infirmiers libéraux.

* Pour en savoir plus : oponce.fr. ** Rens. : Health Care Footprint. *** Rens. : theshiftproject.org.

BONNE NOUVELLE ! LE PUTOIS A LE DROIT DE VIVRE

Longtemps qualifié de nuisible, donc susceptible d'être chassé toute l'année, le putois a enfin été retiré de la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts »*, suite à une décision du Conseil d'État de 2021, jugeant que l'état de conservation de cette espèce était « défavorable » (comprenez à la limite de la voie de disparition). Reste que la belette et bien d'autres peuvent toujours être piégés toute l'année*. La honte !

* Rens. : legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047931721.

3 DÉCHETS COMPOSTABLES INATTENDUS

Outre les épluchures et autres restes alimentaires (pas de viande ni de poisson), ces déchets ont aussi leur place dans le compost.

LES CHEVEUX

S'ils n'ont pas été teints ou traités chimiquement, ils sont une matière organique qui agit comme un engrais naturel et peut contribuer à la croissance des plantes.

LES POILS DES ANIMAUX

Même chose pour les poils de nos compagnons à quatre pattes : ne les jetez plus à la poubelle !

LES ONGLES

Riches en kératine, ils peuvent également être jetés dans le compost pour servir d'engrais pour les plantes.